



Fay-aux-loges, le **mardi 15 décembre 2020**

Le Maire de Fay-aux-Loges,
Frédéric MURA

Aux parents d'élèves

Chers parents,

Maintien de l'organisation du temps scolaire modifiée jusqu'au 24 avril 2021.

La modification exceptionnelle du temps scolaire est maintenue jusqu'aux vacances de Printemps 2021, accord du DASEN reçu le 15/12/2020.

Horaires scolaires les lundis- Mardis- Jeudis – Vendredis : **8h45 – 11h45 // 13h30-16h30.**

Une évaluation de la situation sanitaire sera effectuée avant les vacances de février et permettra de se positionner pour l'organisation des rythmes scolaires du 3ème trimestre 2020-2021.

L'accueil périscolaire fonctionne

Les accueils périscolaires fonctionneront comme habituellement de 7h00 à 8h45 et de 16h30 à 18h30 à la Maison des Loges. Les réservations continuent de se faire via votre Portail Famille.

L'accueil du mercredi

L'accueil du mercredi fonctionnera de **7h30 à 18h30** à la Maison des Loges.

Les réservations continuent de se faire via votre Portail Famille. Attention, les parents ayant effectué des réservations ½ journée doivent les renouveler, selon leurs besoins, pour des réservations journées complètes jusqu'au 24/04/2021 (Portail Famille : Accueil Mercredi COVID 19 FAY AUX LOGES).

Il n'y a pas d'accueil à la ½ journée. La tarification d'une journée sera appliquée sur le principe de la tarification d'une journée Vacances.

Restauration scolaire

La restauration scolaire pour les **élémentaires et les maternelles** continue de fonctionner, avec un temps de pause méridienne allongé d'1/4h (11h45-13h30).

Le repas est fourni par notre prestataire habituel et servi au restaurant scolaire.

Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant les gestes barrières.

Toute l'équipe se mobilise pour le bon fonctionnement de la scolarisation et l'accueil des enfants dans un climat toujours positif et bienveillant.

Prenez soin de vous et de vos proches.

LE MAIRE,

Frédéric MURA